

Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal du mercredi 28 septembre 2022

OBJET: ATTRIBUTION DU PRIX SAINT-MAURICE JEUNES - ANNEE 2022

Nombre de Conseillers en exercice: 33

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 28 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Maurice s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Igor SEMO, Maire de Saint-Maurice

Etaient présents (25):

Igor SEMO, Philippe BOURDAJAUD, Thibault VITRY, Françoise NOLOT, Pascale CHENNE, Cédric DAMIEN, Hélène COUPE, Pascal DURAY, Dominique DUROSELLE, Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Pascale FRESNE, Marie-Hélène AZOULAY, Claire DELPECH-DRIANT, Christine BEAUCHEMIN-FLOT, Hafida ZAIDI, Ismaël CHITOU, Yves SARFATI, Gilles BAS dit TROTY, Sébastien TIMPANO, Natacha MORALI, Patrick BARUEL, Patrick GRANGE, Claude NICOLAS, Jean LOISEAU, Tiffany FARLEY.

Etaient excusés (8):

Krystina BEHETRE donne pouvoir à Philippe BOURDAJAUD, Michel BUDAKCI donne pouvoir à Cédric DAMIEN, Christian CAMBON donne pouvoir à Igor SEMO, Robert ARCHAMBAULT donne pouvoir à Dominique DUROSELLE, Magdalena AMOURETTI donne pouvoir à Pascale FRESNE, Alain RODRIGUEZ donne pouvoir à Gilles Bas dit TROTY, Jean-Marc TAIEB donne pouvoir à Yves SARFATI, Katia LESSAULT donne pouvoir à Patrick GRANGE.

Monsieur Pascal DURAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Patrick GRANGE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance adjoint.

Accusé de réception en préfecture 094-219400694-20220928-0411-DE Date de télétransmission : 11/10/2022 Date de réception préfecture : 11/10/2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'attribution chaque année d'un prix spécial jeunes par la ville de Saint-Maurice ;

CONSIDERANT la nécessité de récompenser le(s) lauréat(s) du prix Saint-Maurice Jeunes ;

CONSIDERANT le parcours scolaire et sportif exemplaire de la jeune Mauritienne Loussine BAS;

 ${
m VU}$ l'avis favorable de la Commission Animation de la vie locale et de la citoyenneté en date du 26 septembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 360,00 euros (trois cent soixante euros) à Loussine BAS, née le 13/05/2004 à Saint-Maurice, lauréate du Prix Saint-Maurice Jeunes – année 2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS

ACTE CERTIFIÉ ÉXÉCUTOIRE

Transmissjon en Préfecture le 4/10/7072 Publié ou notifié

Pour le Maire par délégation

R072

Le Directeur Général des Services

Igor SEMO

Majre de Saint-Maurice

Vice-Président de Paris Est Marne&Bois

La présente délibération peut fune l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maurice, étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet et elle pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois